

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 22 JUIN 1895

No. 42

SOMMAIRE :

Jugement Important, *Duroc*. — Liste des sous cripteurs au fonds de défense de Tardivel. — Les Écoles du Manitoba, *Libéral*. — Bons et mauvais payeurs : Toujours le droit d'accroissement, *Franc*. — Lettres Familiales, VI, *Jacques Lecroyant*. — Les Fêtes de Lille, *Universitaire*. — Nouveau Mandement de Mgr Ladébauche, évêque de Canardopolis. — Piété et gros sous, *Paroissien*. — Un curé qui se rétracte, *Petit-Jean*. — Sauvalle vs. Tardivel, Tardivel condamné. — La beauté des statistiques, *P. G.* — Feuilleton : Claude Gueux, *Victor Hugo*.

LE RÉVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL, Boîte 2184, Montréal.

JUGEMENT IMPORTANT

M. TARDIVEL CONDAMNÉ PAR LA COUR D'APPEL

La Cour d'Appel de Montréal, présidée par Sir Alexandre Lacoste et composée des honorables juges Wurtele, Blanchet, Hall et Bossé, a rendu jeudi un jugement de la plus haute importance et qui nous touche de trop près pour que nous ne lui accordions une large place dans notre édition de ce jour.

Nous publions plus loin les remarques du savant juge en chef qui a exposé la question et prononcé jugement avec une lucidité et une méthode qui rendent ce document un modèle du genre et font le plus grand honneur à la magistrature française de notre province.

Nous en recommandons la lecture à tous les amis de la réforme et de la liberté ; ils y trouveront la preuve des progrès accomplis.

Les écrivains du *Canada-Revue* ont été poursuivis et traqués de toute part, et aujourd'hui le plus haut tribunal de la province rend justice à l'honnêteté de leurs intentions et de leurs principes.

Les tribunaux civils viennent de déclarer qu'ils avaient le droit, comme catholiques de mener cette vigoureuse campagne qu'ils ont inaugurée contre les abus et les fautes ecclésiastiques.

C'est la revanche du mandement qui commence.